

Compte rendu de la séance du 02 juin 2018

Date de la convocation : 29 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le deux juin à 10 heures 00, le conseil municipal de la commune de L'Estréchure s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Madame Bernadette MACQUART (Maire).

Étaient présents: Christophe BERNARD, Françoise DEL BUCCHIA, Michel DUSSARGUES, Maurice HILAIRE, Bernadette MACQUART, Pierre PRADILLE, Guy TOUREILLE

Procurations : Hélène HILAIRE à Bernadette MACQUART

Absent excusé : Stéphane TROUCHE

Secrétaire de la séance : Guy TOUREILLE

Ordre du jour :

- Avis sur les travaux SIAEP pour la mise en place d'un drain dans le lit du Gardon à Saumane
- Convention service médecine préventive du Centre de Gestion du Gard
- Convention pluriannuelle d'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard
- Questions diverses

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et du soutien au fonctionnement et à la gestion de la bibliothèque
- Décision Modificative n° 1 : solde d'exécution de la section d'investissement
- Décision Modificative n° 2 : provision des charges de fonctionnement
- Vote des quatre taxes 2018 (annule et remplace la délibération 009/2018)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1 / Avis sur les travaux SIAEP pour la mise en place d'une tranchée drainante dans le lit du Gardon à Saumane (DE 012 2018)

Madame le Maire présente le projet de travaux du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de L'Estréchure - Saumane (SIAEP).

Ces travaux consistent à la mise en place d'une tranchée drainante en travers et sous le fond du lit du Gardon pour l'optimisation de l'actuel captage d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Cet ouvrage se situe au niveau du pont de Saumane, sur la commune de Saumane.

Ouïe ces explications, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le projet de travaux du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable L'Estréchure - Saumane (SIAEP).

2 / Convention service médecine préventive du Centre de Gestion du Gard (DE 013 2018)

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Gard.

Suite au renouvellement de cette convention par les membres du conseil d'administration du Centre de Gestion du Gard, il est nécessaire de délibérer afin d'adhérer à cette nouvelle convention. La principale modification porte sur l'augmentation tarifaire de 5€ pour le paiement à la visite (montant non réévalué depuis son instauration en 2011), soit 55€ la visite. La cotisation forfaitaire reste inchangée, soit 0.32 % de la masse salariale. Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à cette nouvelle convention et autorise Madame le Maire à la signer.

3 / Convention pluriannuelle d'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard (DE 014 2018)

Madame le Maire présente l'Agence Technique Départementale du Gard. Cette dernière est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. Madame le Maire demande au conseil municipal d'adhérer à la convention pluriannuelle afin de bénéficier de ces services. Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

4 / Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et du soutien au fonctionnement et à la gestion de la bibliothèque (DE 015 2018)

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention de partenariat entre la commune et le Conseil Départemental du Gard dans le cadre de la gestion de la bibliothèque municipale et propose d'y adhérer. Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

5 / Décision Modificative n° 1 (DE 016 2018)

Madame le Maire explique au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants, et qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	-43658.49	
2135 - 54	Installations générales, agencements	15000.00	
2152 - 46	Installations de voirie	28658.49	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les suppléments de crédits tel qu'indiqués ci-dessus.

6 / Décision Modificative n°2 (DE 017 2018)

Madame le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 02 juin 2018

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	-98611.91	
611	Contrats de prestations de services	10000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20000.00	
615231	Entretien, réparations voiries	40000.00	
6411	Personnel titulaire	10000.00	
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	8000.00	
6161	Multirisques	1500.00	
022	Dépenses imprévues	9111.91	
TOTAL :		0.00	0.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications de crédits tel que présentés ci-dessus.

7 / Vote des 4 taxes 2018 - annule et remplace la délibération 009/2018 (DE_018_2018) (DE_020_2018)

Madame le Maire explique au conseil municipal que le contrôle de légalité a rejeté la délibération 009/2018 portant sur le vote des 4 taxes 2018, pour les motifs suivants :

- Le taux de TFNB est supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien soit : 53.97%

- Le taux de CFE est supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien soit : 23.61%
Madame le Maire propose de voter les nouveaux taux suivants :

LIBELLÉS	TAUX 2017 en %	TAUX 2018 en %	BASES NOTIFIÉES 2018 en €	PRODUITS VOTÉS 2018 €
TAXE HABITATION	18.18	18.33	291 400	53 414
TAXE FONCIÈRE BATI	13.39	13.50	198 300	26 771
TAXE FONCIÈRE NON BATI	53.53	53.97	3 400	1 835
CFE (cotisation foncière des entreprises)	23.42	23.61	12 500	2 951
PRODUIT FISCAL ATTENDU				84 971

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux taux proposés par Madame le Maire.

8 / Adhésion à la Charte de prévention des consommations à risques lors des fêtes traditionnelles des communes du Gard (DE_019_2018)

Madame le Maire présente la charte de prévention des consommations à risques lors des fêtes traditionnelles des communes du Gard, et propose au conseil municipal d'y adhérer.

Cette charte vise à faire connaître et valoriser les bonnes pratiques mises en place par chacun dans le domaine de la prévention lors des événements festifs, et accompagner les maires dans leurs démarches par des formations, des mises à disposition de matériels et des échanges d'informations.

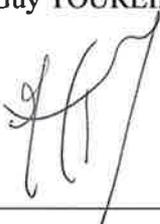
Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à la charte et autorise Madame le Maire à la signer.

9 / Questions diverses

Monsieur le 1^{er} adjoint fait le point sur la réunion de présentation du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) qui a eu lieu le 29/05/2018 au Pont du Gard, ainsi que sur la réunion organisée par l'Agence Technique Départementale du Gard concernant la dématérialisation des appels d'offres à partir du 01/10/2018.

Monsieur DUSSARGUES relate les problèmes rencontrés par la conductrice du bus scolaire pour stationner sur le parking à côté de la mairie. Il semblerait que cela gêne certains riverains.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 11h30.

<p>Christophe BERNARD</p> 	<p>Françoise DEL BUCCHIA</p> 	<p>Michel DUSSARGUES</p> 
<p>Hélène HILAIRE <i>Procuration à Bernadette MACQUART</i></p> 	<p>Maurice HILAIRE</p> 	<p>Bernadette MACQUART</p> 
<p>Pierre PRADILLE</p> 	<p>Guy TOUREILLE</p> 	<p>Stéphane TROUCHE <i>Absent</i></p>